

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	75
Ayant donné pouvoir	6
Votants	81

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Jean-Claude VILLATTE, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET, Christine BURKHARDT à Emmanuel Ferrand,

Étaient excusés :

Amandine DUZELIER, Guilhem FILLOUX, Estelle GAZET, Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/88. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES – COMMUNE DE NADES**

Le Conseil communautaire,

PREND ACTE de la démission de M. Henri Claude BUVAT de son poste de Conseiller communautaire et procède à l'installation de Mme Isabelle MEDARD en tant que délégué communautaire titulaire et

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_88-DE

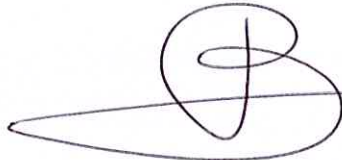
S²LO

M Raphaël ECHEGUT en tant que délégué suppléant.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	77
Ayant donné pouvoir	7
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINADÉ, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET, Christine BURKHARDT à Emmanuel FERRAND,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/89. RESSOURCES TERRITORIALES – FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – FIXATION DES TAUX - MODIFICATION

Le Conseil communautaire,

VU l'article L. 5214-23-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code général des impôts,

VU les statuts de l'Etablissement,

VU la délibération n°26/35 du Conseil communautaire en date du 5 mars 2026 portant fixation des taux de la TEOM,

VU la délibération n°26/36 du Conseil communautaire en date du 5 mars 2026 portant budget primitif 2026 de l'établissement,

CONSIDERANT la notification par les services de l'Etat de l'état 1259 TEOM en date du 9 mars 2026,

CONSIDERANT les données transmises par les SICTOM Nord et Sud Allier,

CONSIDERANT l'état de notification des bases prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (**annexe 1**) et la répartition prévisionnelle des charges 2026 du SICTOM Sud Allier (**annexe 2**),

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes a décidé le 5 mars 2026 le maintien pour l'année 2026 des taux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),

CONSIDERANT QUE l'état 1259 fixant les bases d'imposition prévisionnelles pour la TEOM a été notifié à la Communauté de communes postérieurement au Conseil communautaire du 5 mars 2026 **ET QUE** les 2 SICTOM ont proposé des montants prévisionnels de TEOM pour l'année 2026 sur la base de cet état prévisionnel,

CONSIDERANT QU'il convient d'ajuster, à la baisse, les taux d'imposition de la TEOM pour les 2 SICTOM,

Sur proposition de Stéphane COPPIN, Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,

NORD ALLIER

à l'unanimité,

SUD ALLIER

à l'unanimité,

ANNULE la délibération n°26/35 du 5 mars 2026 portant fixation des taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026,

DECIDE de fixer les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2026 ainsi que suit :

SICTOM Nord Allier : Année 2026 (commune de La Ferté-Hauterive)

	Bases prévisionnelles TEOM 2026 (Bases 2026 – Etat 1259)	Produit attendu Estimé pour 2026	Taux moyen pour 2026	Taux 2025 (pour information)
ANNEE 2026	279 697 €	33 449 €	11,96 %	12,02%

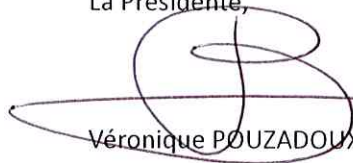
SICTOM Sud Allier : Année 2026 (59 autres communes du territoire)

	Bases prévisionnelles TEOM 2026 (bases 2026 – Etat 1259)	Produit attendu Estimé pour 2026	Taux moyen pour 2026 (avant lissage des taux)	Taux 2025 (pour information)
2 FOIS / SEM (zone 2)	17 785 432 €	2 113 523,10 €	11,88 %	12,18%
1 FOIS / SEM (zone 1)	19 793 527 €	3 110 823,60 €	15,72 %	15,93%
CONTENEURS	1 517 891 €	215 049,00 €	14,17 %	14,54%
Produit total attendu :				5 439 395,70 €
Produit total attendu après lissage des taux :				5 558 290,00 €

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	77
Ayant donné pouvoir	7
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents
Présidente : Véronique POUZADOUX, Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND, Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LÉGER, Danièle BENAYON, Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,
Ont donné pouvoir : Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET, Christine BURKHARDT à Emmanuel FERRAND,
Étaient excusés : Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,
Secrétaire de séance : Benoît SIMONIN

N° 26/90. SERVICES DE PROXIMITE – MOBILITES – INCITATION FINANCIERE AU COVOITURAGE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention de délégation de compétences signée le 28 mars 2024 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et notamment l'article 2.2 pour l'organisation et le développement de services relatifs aux mobilités partagées,

VU l'expérimentation avec l'opérateur Blablacar Daily du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025,

VU la délibération n°25/107 du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2025 approuvant la poursuite de l'expérimentation du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026 pour les trajets de 2 à 80 kms au départ ou à destination d'une commune du territoire selon les conditions suivantes :

	0 km – 15 kms	15 kms – 30 kms	30 kms – 60 kms	60 kms – 80 kms
Gain conducteur	1,50 €	1,50 € + 0,10 cts / kms	3 €	3 €
Incitation de la collectivité	1,00 €	1,00 € + 0,10 € /kms	2 € par passager	1,50 € par passager
Coût passager	0,50 €	0,50 €	1 €	1,50 €

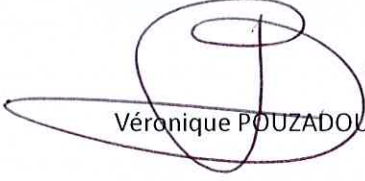
et fixant une l'enveloppe d'incitation financières à 4 200 € (non soumis à la TVA) et la prestation opérateur (licence, communication, outils employeurs, suivi de projet, coût au trajet à 15 052,05 €HT, **CONSIDERANT** que les derniers résultats montrent une hausse de la fréquentation du service et que l'estimation de la consommation sera atteinte d'ici mi-mai, **CONSIDERANT** la pertinence de maintenir l'offre d'incitation financière auprès des usagers pratiquant le covoiturage sans créer d'interruption du service, **CONSIDERANT** la proposition d'avenant de l'opérateur pour poursuivre l'opération,

Sur proposition de Martine DESCHAMPS, Vice-Présidente déléguée,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition d'avenant de BlablaCar Daily à la convention d'incitation financière et de porter le montant de l'enveloppe financière à 7 500 € (non soumis à la TVA). Le montant initial de 4 200 € est augmenté de 3 300 €, **PRECISE** que la prestation de l'opérateur est inchangée, **AUTORISE** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à la mobilité à signer l'avenant à la convention joint en annexe, **AUTORISE** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à la mobilité, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
 A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

 Véronique POUZADOU



Le secrétaire de séance,

 Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	77
Ayant donné pouvoir	7
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET, Christine BURKHARDT à Emmanuel FERRAND,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/91.

ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DU BUREAU

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU la délibération n°73 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des Vice-Présidences, sans limitation de nombre,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

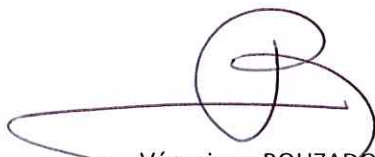
FIXE la composition du bureau à la Présidente, aux Vice-Présidents et aux conseillers délégués.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



Véronique POUZADOUX



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/92. DETERMINATION DU NOMBRE DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.21434-3, L.1411-5, L.1413-1, L.1414-2, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la Communauté ; qu'il peut également créer des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée,

CONSIDERANT QUE les commissions thématiques sont créées par délibération du Conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre ; que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la Communauté selon des modalités qu'il détermine,

CONSIDERANT QUE les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, doivent obligatoirement créer une commission intercommunale d'accessibilité composée notamment de conseillers communautaires, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la Communauté ; qu'il appartient au Président de la Communauté d'arrêter la liste des membres de la commission,

CONSIDERANT QUE les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une commission intercommunale des impôts directs composée du Président de la Communauté, ou un Vice-Président délégué, et de dix commissaires désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques ; qu'il appartient au Conseil communautaire de dresser, sur proposition de ses communes membres, une liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires ; que cette liste doit contenir quarante noms dont quatre domiciliés en dehors du périmètre du groupement ; que les contribuables proposés doivent remplir les conditions exigées au 1 de l'article 1650 A du Code général des impôts,

CONSIDERANT QUE la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même Code applicables à la commission de délégation de service public ; qu'elle est donc constituée selon les mêmes modalités que cette dernière,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer, pour la durée du présent mandat, les 7 commissions thématiques permanentes suivantes :

- **COMMISSION RESSOURCES INTERNES** : finances, commande publique, travaux, patrimoine, ressources humaines, administration générale, usages numériques
- **COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE** : urbanisme, habitat, eau, énergies, environnement
- **COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI** : développement économique, aides aux entreprises, emploi, insertion
- **COMMISSION SERVICES DE PROXIMITE** : portage de repas, maison France Services, Mobilités, logement, santé
- **COMMISSION FILIERES LOCALES** : Pleine nature, tourisme, économie de proximité, projet alimentaire territorial, agriculture, viticulture
- **COMMISSION CULTURE ET DYNAMIQUES LOCALES** : Saison Culturelle, évènements culturels, évènementiels, vie associative, Historial, grands projets : piscines
- **COMMISSION EVEIL ET EDUCATION** : Petite enfance (dont attribution places en crèche), enfance, jeunesse, éducation artistique et culturelle

ET DIT QUE pour ces 7 commissions, le représentant d'une commune siégeant à celles-ci peut être remplacé, pour une ou plusieurs réunions, par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire,

DECIDE d'instituer les sous-commissions thématiques suivantes pour la durée du mandat :

- **SOUS COMMISSION TOURISME** : étudie l'atteinte des objectifs de la Convention d'objectifs et de moyens par l'Office de Tourisme Val de Sioule et propose le montant de la part variable annuelle.
- **SOUS COMMISSION HABITAT** : attribution des aides à l'habitat aux propriétaires occupants ou bailleurs dans le cadre des dispositifs communautaires en place (amélioration énergétique, adaptation, façades, vacance,...).

DECIDE d'instituer à titre permanent la commission d'appel d'offres composée de la Présidente de la Communauté ou de son représentant, Président(e) de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Cette commission aura en charge de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée, lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens,

DECIDE d'instituer à titre permanent la commission des marchés à procédure adaptée composée de la Présidente de la Communauté ou de son représentant, Président(e) de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Cette commission aura en charge de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure adaptée, lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure à 90 000 €HT pour les fournitures et services et 100 000 €HT pour les travaux et inférieure aux seuils européens des procédures formalisées.

DECIDE d'instituer la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et de prendre acte que sa composition est arrêtée par la Présidente de la Communauté par voie d'arrêté, **DIT QUE** les désignations des membres des commissions visées aux points susvisés interviendront par délibération distincte.

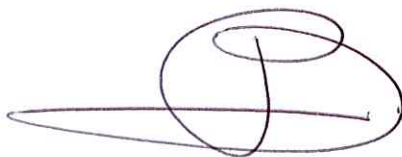
PROPOSERA au directeur départemental des finances publiques, pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, la liste de quarante contribuables proposés par les communes, **PROPOSE** de renvoyer au règlement intérieur de la Communauté de communes la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/93. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION RESSOURCES INTERNES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D.1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Ressources internes » à environ 20 membres,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Ressources internes » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
BUSSERON	Philippe	BAYET
BARTHOUX	Eric	BELLENAVES
PETIT-JEAN	Sylvain	BRANSAT
FOREST	Laurent	CESSET
PALAIN	Pascal	CHANTELLE
TALLAUD	Philippe	CHIRAT L'EGLISE
DUBSAY	Valéry	CONTIGNY
COPPIN	Stéphane	EBREUIL
BECHONNET	Bertrand	ESCUROLLES
VERNAY	Gilles	ETROUSSAT
COULON	Gérard	GANNAT
BOULANGER	Julien	LAFELINE
SIMONIN	Benoît	LE THEIL
BEYLOT	René	MONETAY-SUR-ALLIER
REBOUL	Daniel	NAVES
BURKHARDT	Christine	ST-POURCAIN/SIOULE
VILLATTE	Jean-Claude	ST-POURCAIN/SIOULE
GARDIEN	Isabelle	ST-POURCAIN/SIOULE

THEVENIOT	Sylvie	ST-POURCAIN/SIOULE
BENAYON	Danièle	VICQ


DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/94. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,
CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,
CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,
CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Aménagement durable » à environ 25 membres,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
DESIGNE comme membres de la commission « Aménagement durable » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
FAGOT-REVURAT	Stéphanie	BARBERIER
BUSSERON	Philippe	BAYET
MAUME	Serge	BEGUES
ROLLIN	Thierry	BELLENAVES
DEVOUCOUX	Bernard	BROUT-VERNET
TRINDADE	Jimmy	CESSET
FAYOLLET	Christophe	CHAREIL-CINTRAT
JAMES	Denis	COUTANSOUZE
KEGELART	Jean-Jacques	DENEUILLE-LES-CHANTELLE
LAMPAERT	Pierre	FLEURIEL
GATIGNOL	Serge	GANNAT
FILLOUX	Guilhem	GANNAT
COULON	Gérard	GANNAT
LEBLON	Alain	LA FERTÉ-HAUTERIVE
DELAMARE	Christophe	LORIGES
CHATET-AUCLAIR	Chantal	MONESTIER
CARTOUX	Fabien	MONTEIGNET/L'ANDELOT

BILLAUD	Jacqueline	MONTORD
ECHEGUT	Raphaël	NADES
JOURNET	Gilles	PARAY SOUS BRIAILLES
GAZET	Estelle	ST-POURCAIN/SIOULE
MALLOT	Jean	ST-POURCAIN/SIOULE
THUIZAT	Jacques	TARGET
SOCCOL	Marcel	USSEL D'ALLIER
BENAYON	Danièle	VICQ

DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX




Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/95. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Activités économiques et emploi » à environ 20 membres,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Activités économiques et emploi » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
LAMOUCHE	Bruno	BAYET
PETIT-JEAN	Sylvain	BRANSAT
FOREST	Laurent	CESSET
DALAIGRE	Frédéric	ECHASSIERES
BECHONNET	Bertrand	ESCUROLLES
AMARGIER	Quentin	GANNAT
CARTOUX	Stéphanie	GANNAT
BOULANGER	Julien	LAFELINE
MASSACRIER	Viviane	MONETAY-SUR-ALLIER
CARTOUX	Fabien	MONTEIGNET/L'ANDELOT
WILLIAMS	Philippe	POËZAT
DE LIBERO	Philippe	ST GERMAIN DE S.
SERRANO	Katia	SAINT LOUP
FERRAND	Emmanuel	ST-POURCAIN/SIOULE
GAZET	Estelle	ST-POURCAIN/SIOULE
LABUSSIÈRE	Freddy	SAULCET

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_95-DE

S²LO

SOCOL	Marcel	USSEL D'ALLIER
BLAES	Magalli	VALIGNAT

DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

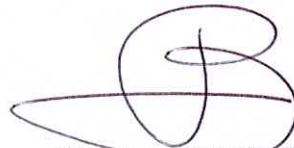
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



Véronique-POUZADOUX



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/96. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SERVICES DE PROXIMITE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Services de proximité » à environ 20 membres,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Services de proximité » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
BUSSERON	Philippe	BAYET
BRIONNET	Florence	BIOZAT
MARTINS	Christine	BROUT-VERNET
DURANTEL	Jean	CHARMES
SANVOISIN	Anaïs	FLEURIEL
COURTINAT	Christine	GANNAT
MILLER	Estelle	GANNAT
LARTIGAUD	Gaëtan	LOUROUX DE BOUBLE
MASSACRIER	Viviane	MONETAY/ALLIER
ECHEGUT	Raphaël	NADES
GIROND	Sandrine	ST BONNET DE ROCH.
DESCHAMPS	Martine	ST DIDIER LA FORÊT
BURKHARDT	Christine	ST-POURCAIN/SIOULE
MALLOT	Jean	ST-POURCAIN/SIOULE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_96-DE

S²LOW

DEROUET	Deny	SUSSAT
THUIZAT	Jacques	TARGET
BLAES	Magalli	VALIGNAT

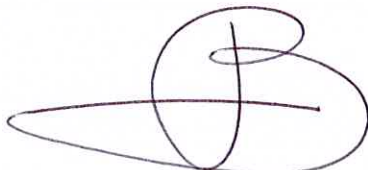
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

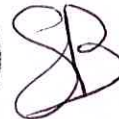
La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/97. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FILIERES LOCALES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Filières locales » à environ 25 membres,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Filières locales » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
MAUME	Serge	BEGUES
GUERET	Yves	BIOZAT
FAYOLLET	Christophe	CHAREIL-CINTRAT
GILIBERT	Jacques	CHARROUX
BEYSSADE	Jacques	CHOUVIGNY
JAMES	Denis	COUTANSOUZE
CAFFE	Séverine	ESCUROLLES
LAMPAERT	Pierre	FLEURIEL
CHATET	Michel	FOURILLES
DUZELIER	Amandine	GANNAT
AMARGIER	Quentin	GANNAT
RAMIN	Aurélie	LAFELINE
DELAMARE	Christophe	LORIGES
DEBRADE	Arnaud	LOUROUX-DE-BOUBLE
PARIS	Gilles	MARCENAT
SUPPLISSON	Hélène	MONTEIGNET/ANDELOT
TOUZAIN	Yannick	MONTORD
JOURNET	Gilles	PARAY SOUS BRIAILLES

WILLIAMS	Philippe	POËZAT
VERRIER	Michel	ST BONNET DE ROCH
DESHAYES	Muriel	ST-POURCAIN/SIOULE
DUFOUR	Joël	TARGET
LEGER	Daniel	VERNEUIL EN BOURB

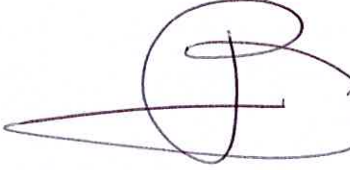
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/98. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURE ET DYNAMIQUES LOCALES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22, L.1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D.1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Culture et dynamiques locales » à environ 20 membres,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Culture et dynamiques locales » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
TRINDADE	Jimmy	CESSET
PALAIN	Pascal	CHANTELLE
MARTIN	Elise-Marie	CHAREIL-CINTRAT
VACHER	Laurent	CHIRAT L'EGLISE
MAREMBERT	Didier	COUTANSOUZE
BOUCHARD	Marie-Claude	EBREUIL
DOMINÉ	Sylvain	GANNAT
LAVEDRINE	Michel	GANNAT
JEUDI	Aline	GANNAT
CHANET	Bruno	LOUCHY-MONTFAND
WILLIAMS	Philippe	POËZAT
SERRANO	Katia	SAINT LOUP
MARTIN	Marie-Cécile	ST PRIEST D'ANDELOT
FLUCKIGER	Benoît	ST-POURCAIN/SIOULE
BERNET	Guillaume	ST-POURCAIN/SIOULE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_98-DE

BOUNDZIMBOU- TELANSAMOU DEROUET	Durand	ST-POURCAIN/SIOULE
LEGER	Denis	SUSSAT
	Daniel	VERNEUIL EN BOURB

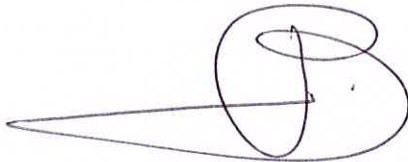
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/99. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EVEIL ET EDUCATION

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « Eveil et éducation » à environ 15 membres,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la commission « Eveil et éducation » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
BUSSERON	Philippe	BAYET
BRIONNET	Florence	BIOZAT
MARTINS	Christine	BROUT-VERNET
FOREST	Laurent	CESSET
MARTIN	Elise-Marie	CHAREIL-CINTRAT
DURANTEL	Jean	CHARMES
MATHURIN	Isabelle	CHEZELLE
VACHER	Laurent	CHIRAT L'EGLISE
VERNAY	Gilles	ETROUSSAT
CARTOUX	Stéphanie	GANNAT
LARTIGAUD	Gaëtan	LOUROUX DE BOUBLE
BLANCHET	Jean-Michel	PARAY SOUS BRIAILLES
GIROND	Sandrine	ST BONNET DE ROCH

MARTIN

Marie-Cécile

ST PRIEST D'ANDELOT

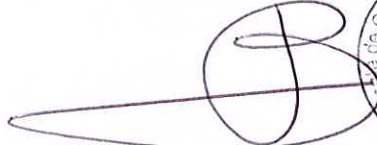
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

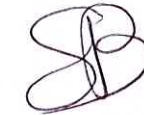
Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX

Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTELE, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/100. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques et 3 sous-commissions,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,
CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,
CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,
CONSIDERANT QUE préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique **POUZADOUX**, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la commission « commission intercommunale d'accessibilité » à 7 membres,
DECIDE de fixer le nombre de délégués communautaires au sein de cette commission à 3,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
DESIGNE comme membres de la sous-commission « commission intercommunale d'accessibilité les délégués suivants :


NOM	PRENOM	COMMUNE
BARTHOUX	Eric	BELLENAVES
PETITJEAN	Sylvain	BRANSAT
MALLOT	Jean	ST-POURCAIN/SIOULE


DIT QUE la Présidente désignera une personne au titre des associations représentant les personnes handicapées et une personne au titre d'association d'usagers,
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Véronique **POUZADOUX**


Le secrétaire de séance,

Benoît **SIMONIN**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/101. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION HABITAT

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques et 3 sous-commissions,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes et de la commission consultative des services publics locaux sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel ,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le nombre de membres à la sous-commission « Habitat » à environ 10 membres,
DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la sous- commission « Habitat » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
ROLLIN	Thierry	BELLENAVES
FAYOLLET	Christophe	CHAREIL-CINTRAT
KEGELART	Jean-Jacques	DENEUILLE-LES-CHANTELLE
CHATET	Michel	FOURILLES
AMARGIER	Quentin	GANNAT
LEBLON	Alain	LA FERTÉ-HAUTERIVE
CARTOUX	Fabien	MONTEIGNET/L'ANDELOT
GAZET	Estelle	ST-POURCAIN/SIOULE
MALLOT	Jean	ST-POURCAIN/SIOULE

DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_101-DE

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/102. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS
-COMMISSION TOURISME**

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L.2121-22, L1413-1, L.5211-1, L.5211-10-1, L.5211-40-1, D.1411-3 et D1411-4,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°24/177 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2024 portant convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Val de Sioule, période 2025/2027,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant 7 commissions thématiques et 3 sous-commissions,

VU les candidatures déposées auprès de la Présidente,

CONSIDERANT QUE la délibération n°26/92 susvisée, a fixé la composition des commissions communautaires et les règles applicables à la désignation de leurs membres ; qu'il y a lieu de procéder auxdites désignations lors de la présente séance,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein des commissions thématiques permanentes sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, de manière à ce que chaque tendance représentée au sein du Conseil communautaire puisse disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel,

CONSIDERANT QUE, préalablement aux opérations de désignation, le Conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de membres à la sous-commission « Tourisme » à 5 membres.

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein des commissions, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme membres de la sous-commission « Tourisme » les délégués suivants :

NOM	PRENOM	COMMUNE
COPPIN	Stéphane	EBREUIL
POUZADOUX	Véronique	GANNAT
SIMONIN	Benoît	LE THEIL
BEYLOT	René	MONETAY/ALLIER
GUILLOT	Didier	VEAUCE

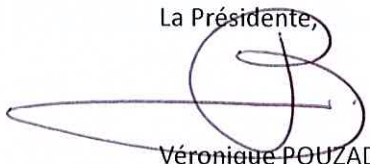
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/103. COMMANDE PUBLIQUE - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant une commission d'appel d'offres,

VU les dispositions de l'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même Code,

VU les dispositions de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission est composée du Président ou son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus au sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT QUE la commission est présidée par la Présidente de la Communauté de communes ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE à la présentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission d'appel d'offres de l'Etablissement :

Présidence : la Présidente ou son représentant (Benoît SIMONIN)	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Stéphane COPPIN	Philippe BUSSERON
Christine BURKHARDT	Sylvain PETITJEAN
Gérard COULON	Sylvie THEVENIOT
Bruno CHANET	Pascal PALAIN
Eric BARTHOUX	Isabelle GARDIEN

PREND ACTE QUE les opérations d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ont été conduites lors de la présente séance et que leurs résultats sont consignés dans les procès-verbaux des opérations électorales annexés à la présente délibération,

DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,

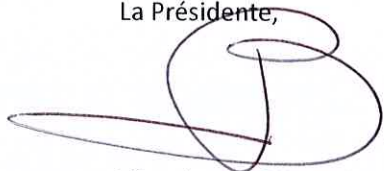
AUTORISE la Présidente à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/104. COMMANDE PUBLIQUE - COMPOSITION DE LA COMMISSION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°26/92 du Conseil communautaire en date du 22 avril 2026 créant une Commission des marchés à procédure adaptée,

CONSIDERANT QU'il est judicieux de mettre en place une « commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) » dans les mêmes conditions que la commission d'appel d'offres,
CONSIDERANT QUE la commission est présidée par la Présidente de la Communauté de communes ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE à la présentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la Commission des marchés à procédure adaptée :

Présidence : la Présidente ou son représentant (Benoît SIMONIN)	
MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Stéphane COPPIN	Philippe BUSSERON
Christine BURKHARDT	Sylvain PETITJEAN
Gérard COULON	Sylvie THEVENIOT
Bruno CHANET	Pascal PALAIN
Eric BARTHOUX	Isabelle GARDIEN

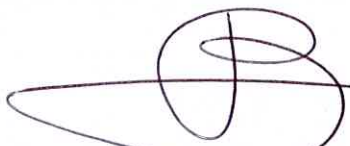
PREND ACTE QUE les opérations d'élection des membres titulaires et suppléants de la commission marchés à procédure adaptée ont été conduites lors de la présente séance et que leurs résultats sont consignés dans les procès-verbaux des opérations électorales annexés à la présente délibération,
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,
AUTORISE la Présidente à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
 A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,



Véronique POUZADOUX




Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/105. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.251 à 251-10,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32 et suivants,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n°22/80 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 instituant un comité social territorial local au sein de l'établissement,
CONSIDERANT QU'un Comité social territorial local doit être créé dans les collectivités ou établissements employant au moins 50 agents,
CONSIDERANT QUE le Comité social territorial de l'établissement est composé de 3 représentants des personnels titulaires et de 3 représentants de l'établissement public, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE les membres suivants du Comité social territorial de l'établissement :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
PALAIN Pascal	POUZADOUX Véronique
GARDIEN Isabelle	DESCHAMPS Martine
BENAYON Danièle	SIMONIN Benoît

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
 A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


 Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


 Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/106. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SICTOM NORD ALLIER ET AU SICTOM SUD ALLIER.

Le Conseil communautaire,

VU l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la compétence de l'établissement relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers,

VU l'adhésion de la Communauté de communes au SICTOM Nord Allier pour le territoire de la Commune de la Ferté-Hauterive,
VU l'adhésion de la Communauté de communes au SICTOM Sud Allier pour le territoire de ses 59 autres communes membres,
VU les statuts des SICTOM SUD ET NORD ALLIER,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(Sylvain PETITJEAN et Benoit FLUCKIGER ne prenant pas part au vote pour le SICTOM SUD)

DESIGNE :

SICTOM NORD ALLIER

M Clément BAYON et M Ibrahim ALI MZE membres titulaires du SICTOM Nord Allier ainsi que Mme Cécile BONNAMY et M Alain LEBLON membres suppléants du SICTOM Nord Allier au titre de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

SICTOM SUD ALLIER

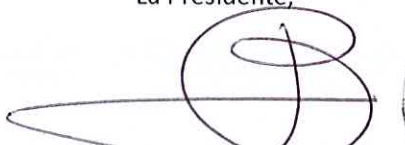
- 59 membres titulaires du SICTOM Sud Allier au titre de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne (conformément au tableau joint à la présente délibération).
- 59 membres suppléants du SICTOM Sud Allier au titre de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne (conformément au tableau joint à la présente délibération).

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/107. FINANCES - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

CONSIDÉRANT QU'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) doit être créée par délibération du Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres,

CONSIDERANT QUE la CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,
CONSIDERANT QU'il revient au Conseil communautaire de décider de la création de la CLECT, de déterminer la composition de cette commission et de fixer les modalités de désignation de ses membres,

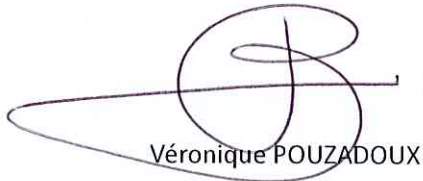
**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de créer une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) entre la Communauté de communes et ses communes membres,
DECIDE QUE la composition la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 60 membres titulaires et 60 membres suppléants,
DECIDE QUE le Maire de chaque commune désignera parmi les conseillers municipaux, un membre titulaire et un membre suppléant,
DIT QUE les mandats des membres ainsi désignés ou nommés courent pour la durée du présent mandat communautaire,
AUTORISE la Présidente à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/108. ADMINISTRATION GENERALE-COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)-DESIGNATIONS

Le Conseil communautaire,

VU la loi 2018-1021, en date du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, relative à l'artisanat, au commerce et très petites entreprises qui modifie la composition des Commissions départementales d'Aménagement Commercial (CDAC), désormais composée du Maire de la commune d'implantation, de la Présidente de l'EPCI à fiscalité propre, du Président de l'EPCI chargé du SCOT, du Président du Conseil départemental, du Président du Conseil régional, d'un membre représentant les maires au niveau départemental et d'un membre représentant

les intercommunalités au niveau départemental. Chaque membre titulaire dispose d'un représentant en cas d'absence,

VU le décret 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE :

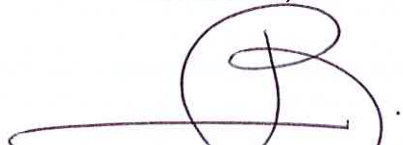
- M Philippe DE LIBERO au titre de l'EPCI à fiscalité propre ou Mme Véronique POUZADOUX.
- M Jean-Jacques KEGELART au titre de l'EPCI chargé du SCOT ou M. Gilles JOURNET.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/109. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°3222/2016 du 08 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois, Sioule Colettes et Bouble et du Bassin de Gannat rappelant l'adhésion de la Communauté de communes en Pays Saint-pourcinois au Syndicat Mixte de Villemouze,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU l'arrêté préfectoral n°3033/2006 en date du 28 juillet 2006 portant statuts du Syndicat Mixte de Villemouze,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire doit élire 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au Comité syndical du Syndicat Mixte de Villemouze,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales **MAIS QUE** le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein du Syndicat Mixte de Villemouze, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE au Comité syndical de cet établissement les délégués suivants :

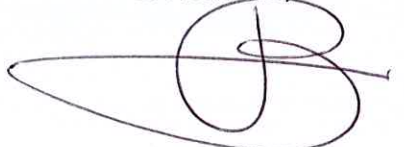
Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Valéry DUBSAY - Christophe DELAMARE - Gilles JOURNET - Guillaume BERNET - Jean MALLOT - Bruno CHANET	- Thierry CHENIER - Emilie BONVIN - Jean-Michel BLANCHET - Stéphane COPPIN - Sylvie THEVENIOT - Sylvain PETITJEAN

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/110. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS
A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE**

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.321-1 et suivants et L.324-2 du Code de l'urbanisme,

VU le Code général des Impôts,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne et notamment sa compétence optionnelle « Politique et cadre de vie »,

VU la délibération n°23/99 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2023 portant adhésion à l'EPF SMAF Auvergne,

VU les statuts de l'EPF Auvergne validés par l'Assemblée générale du 2 février 2026,

CONSIDERANT QUE les délégués titulaires et suppléants sont désignés par les Conseils communautaires parmi les membres des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou des membres des assemblées délibérantes de leurs communes membres,

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes doit désigner 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants,

CONSIDERANT QUE la désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit en principe avoir lieu au scrutin secret mais que par exception, un vote à l'unanimité des membres du conseil peut décider de ne pas procéder aux désignations ou nominations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein de l'Etablissement Public Foncier Auvergne, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF Auvergne 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants :

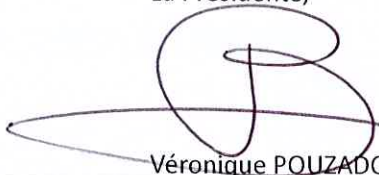
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Eric BARTHOUX	Sylvain PETITJEAN
Bernard DEVOUCOUX	René BEYLOT
Jean-Jacques KEGELART	Jacques GILIBERT
Bertrand BECHONNET	Denis JAMES
Véronique POUZADOUX	Serge GATIGNOL
Estelle GAZET	Jean MALLOT
Stéphane COPPIN	Gilles VERNAY

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,


La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/111. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat départemental d'énergie de l'Allier,

VU les statuts du Syndicat Mixte qui prévoient que les Communautés de communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants désignent deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du SDE 03,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical du SDE03 conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales **MAIS QUE** le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

DESIGNE comme représentants de l'Établissement SDE 03 :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Bernard DEVOUCOUX - Philippe TALLAUD	- Philippe BUSSERON - Martine DESCHAMPS

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX





Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/112. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE – SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE DE L'ALLIER**

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 198,

VU la délibération n°26/111 du 22 avril 2026 portant élection des représentants du SDE03,

VU la demande du Syndicat départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) de désigner un représentant à la Commission Consultative Paritaire entre le SDE03 et les EPCI traitant des problématiques de l'énergie,

CONSIDERANT QU'une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence de distribution d'électricité et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat,

CONSIDERANT QUE cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données,

CONSIDERANT QUE la commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant,

CONSIDERANT QUE la commission est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son Président ou de la moitié au moins de ses membres,

CONSIDERANT QUE M Bernard DEVOUCOUX et M Philippe TALLAUD ont été désignés par la Communauté de communes pour la représenter au sein du SDE03 **ET QU'**un même délégué ne peut à la fois représenter le SDE03 et sa Communauté de communes,

CONSIDERANT QU'il convient de désigner un représentant de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne à la Commission Consultative Paritaire du SDE03,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

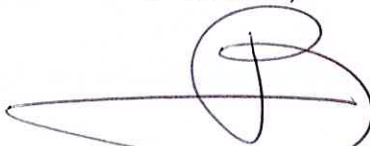
DESIGNE M Gilles JOURNET, représentant de la Communauté de communes à la Commission Consultative Paritaire du SDE03.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/113. ADMINISTRATION GENERALE- ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES AU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5731-1 et l'article L.5214-27,
VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU les statuts du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne »,

VU la délibération n°24/199 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2024 portant avis de principe pour adhérer au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne,

VU la délibération n°25/86 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 validant l'adhésion au Pôle Métropolitain,

CONSIDERANT QUE le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un syndicat mixte ouvert créé en 2013 et regroupant 11 intercommunalités et la CCI du Puy-de-Dôme,

CONSIDERANT les statuts du Pôle Métropolitain et notamment l'article 6 portant sur la composition du Conseil du pôle métropolitain et prévoyant que le nombre de délégués titulaires est réparti sur la base du poids démographique de chaque intercommunalité, soit 2 délégués pour la tranche de 20 000 – 39 999 habitants (pas de suppléants),

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au Pôle métropolitain conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales **MAIS QUE** le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du Conseil communautaire au sein du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, le Conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,

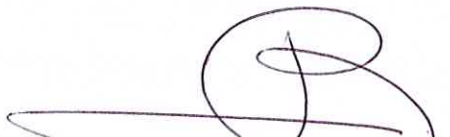
DESIGNE Mme Véronique POUZADOUX et M Emmanuel FERRAND en qualité de délégués au sein du Conseil du Pôle Métropolitain.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/114. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE DE MOULINS ET A LA MISSION LOCALE DE VICHY

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale de Moulins et à la Mission Locale de Vichy,

VU les statuts des Missions Locales de Vichy et de Moulins,

CONSIDERANT QU'il convient de désigner 2 délégués siégeant à l'assemblée générale de la Mission Locale de Vichy et de désigner 3 délégués siégeant à l'assemblée générale de la Mission locale de Moulins,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DESIGNE :

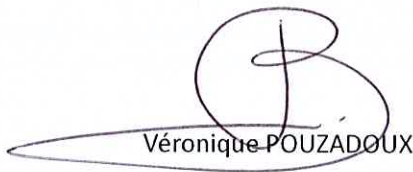
- La Présidente ou son représentant et M Emmanuel FERRAND et M Jean MALLOT comme représentants de la Communauté de communes à la mission locale de Moulins,
- Mme Christine COURTINAT et M Quentin AMARGIER comme représentants de la Communauté de communes à la mission locale de Vichy.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/115. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION D'UN REPRESENTANT A L'AGENCE ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES (EX ATDA)

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU l'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne à l'Agence Allier Bourbonnais Territoires,

VU les statuts de l'Agence Allier Bourbonnais Territoires,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026

S²LOW

ID : 003-200071389-20260422-20260422_115-DE

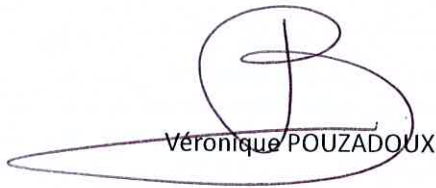
**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DESIGNE M Eric BARTHOUX en qualité de représentant de l'établissement au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'Agence Allier Bourbonnais Territoires,
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/116. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE 03)

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU l'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier (CAUE 03),

VU les statuts du CAUE03,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_116-DE

Sur proposition de Véronique **POUZADOUX**, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

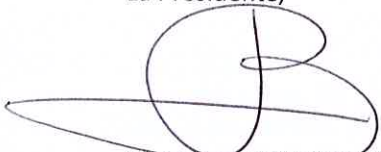
DESIGNE M Jean-Jacques KEGELART à l'assemblée générale de cet Etablissement comme délégué titulaire au CAUE03,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique **POUZADOUX**



Le secrétaire de séance,



Benoît **SIMONIN**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/117. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE SUIVI DE SITES DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DES USINES SARVAL ET BIONERVAL AINSI QUE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE DECHETS A BAYET

Le Conseil communautaire,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L 125-1,

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévus à l'article L 125-1 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n°1956/2013 du 8 juillet 2013 portant création d'un Comité de suivi de sites dans le cadre du fonctionnement des usines SARVAL et BIONERVAL ainsi que du centre de valorisation énergétique de déchets LUCANE sur la commune de Bayet,

CONSIDERANT QUE cette commission a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en matière d'environnement et de santé humaine par l'activité de ces usines **ET QUE** cette commission doit être régulièrement tenue informée des décisions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, des modifications notables que les exploitants se proposent d'apporter en matière industrielle, ainsi que les incidents et accidents survenus à l'occasion du fonctionnement des installations ,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE comme représentants de l'établissement au comité de suivi de sites de Bayet :

- M Gilles JOURNET en tant que membre titulaire
- et M Bernard DEVOUCOUX en tant que membre suppléant.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/118. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'ALLIER (ADIL03)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitat,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU les statuts de l'agence départementale d'information sur le logement de l'Allier (ADIL03),

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_118-DE

VU la compétence de la Communauté de communes « Politique du logement et cadre de vie »,
VU la délibération n°25/65 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant convention de partenariat avec l'ADIL 03 pour la période 2025/2027,
CONSIDERANT QUE l'ADIL03 anime depuis 2006 l'observatoire départemental de l'habitat dont la Communauté de communes est partenaire,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

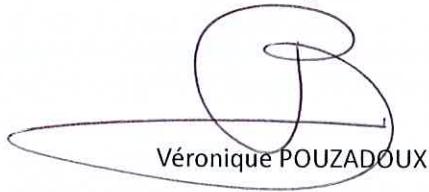
DESIGNE M. Jean-Jacques KEGELART pour représenter la Communauté de communes au sein des instances de l'Agence départementale d'information sur le logement de l'Allier et notamment au sein de l'observatoire de l'habitat,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/119. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEDESCOT

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 143-1 à 10,

VU la compétence obligatoire de la Communauté de communes « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale »,

VU la délibération n°17/135 du Conseil communautaire réuni en séance du 13 avril 2017 décidant d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT à compter de l'année 2017,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_119-DE

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes trouve un intérêt certain à poursuivre son adhésion à la fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services dans le cadre de son projet de SCoT,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M Jean-Jacques KEGELART en qualité de titulaire, et M Gilles JOURNET en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de l'assemblée générale de la fédération nationale des SCoT,

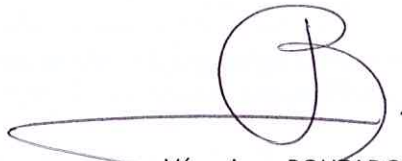
AUTORISE, en cas d'empêchement, la Présidente à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la fédération nationale des SCoT,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

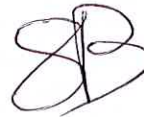
La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/120. ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION A AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°19/124 du Conseil communautaire réuni en séance du 3 octobre 2019 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes à l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à compter de l'année 2019,

VU l'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_120-DE

S²LO

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DESIGNE Mme Véronique POUZADOUX, comme représentant à Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX





Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants (84-2)	82

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/121. ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPEMENT D'ACTION LOCAL AUVERGNE-RHONE-ALPES TERROIRS BOURBONNAIS - PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2023-2027

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles désignant les Régions autorités de gestion des fonds européens,

VU le Plan Stratégique National France de la PAC 2023-2027 (PSN) approuvé par la Commission Européenne le 31 août 2022,

VU l'appel à candidature lancé le 30 mars 2022 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la candidature au programme LEADER 2023-2027,

VU la délibération C.22.96 du 14 octobre 2022 de Moulins Communauté modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins permettant à celle-ci d'être structure porteuse du GAL à l'échelle des intercommunalités du Département de l'Allier,

CONSIDERANT QU'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la Communauté de communes au sein du comité de programmation du GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES TERROIRS BOURBONNAIS,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

(Emmanuel FERRAND et Estelle GAZET ne prenant pas part au vote)

DESIGNE au comité de programmation du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Terroirs Bourbonnais :

- **Titulaire** : M Jacques GILIBERT,
- **Suppléant** : M Stéphane COPPIN.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/122. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) – COLLÈGE ELUS

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend

engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre »,
VU l'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ,

VU l'article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le Code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire,

VU la délibération n°17/049 du Conseil communautaire en date du 23 janvier 2017 portant adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au Comité national d'action sociale (CNAS),

CONSIDERANT les différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

CONSIDERANT la proposition du CNAS pour le personnel des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

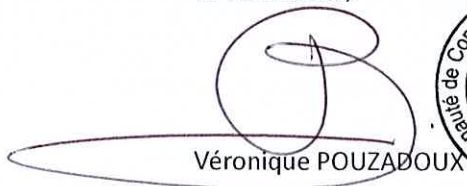
DESIGNE M Pascal PALAIN pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS, en qualité de délégué élu,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants (84-1)	83

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/123. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION LES AMIS DE RADIO COQUELICOT

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°25/98 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 portant convention d'objectifs et de moyens avec Radio Coquelicot pour la période 2025/2027,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
(Michel VERRIER ne prenant pas part au vote)**

DESIGNE les 5 délégués suivants pour siéger à l'assemblée générale de l'association :

- BRIONNET Florence
- COPPIN Stéphane
- GIGNON Magali
- REBOUL Daniel
- WILLIAMS Philippe

ET DIT que parmi les délégués susnommés, trois (3) siégeront au conseil d'administration de l'association :


- COPPIN Stéphane
- GIGNON Magali
- REBOUL Daniel

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYRON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/124. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DU REPRESENTANT A
L'ASSOCIATION NATUROPOLE NUTRITION SANTE**

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°20/039 du Conseil communautaire réuni en séance du 27 février 2020 décidant d'adhérer à l'association Naturopôle Nutrition Santé à compter de l'année 2020,

VU les statuts de l'association Naturopôle Santé,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S'LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_124-DE

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne à l'association Naturopôle Santé,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Mme Véronique POUZADOUX pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Naturopôle Santé.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/125. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION REPRESENTANTS
ENTENTE SIOULE-ANDELOT POUR L'ANIMATION ET LE SUIVI DU CONTRAT
TERRITORIAL 2023/2028**

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la compétence gestion des milieux aquatiques de l'établissement,

VU la délibération n°22/71 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022, relative à la création d'une entente entre les Communautés de communes Saint Pourçain Sioule Limagne, Pays de St Eloi, Combrailles Sioule et Morge, Dômes Sancy Artense, Chavanon Combrailles,

VU les statuts de l'entente Sioule-Andelot pour l'animation et le suivi du contrat territorial Sioule-Andelot 2023/2028,

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

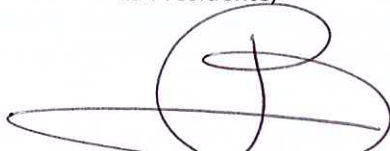
DESIGNE M Gilles JOURNET, représentant titulaire de la Communauté de communes au sein de l'entente et Mme Véronique POUZADOUX représentant suppléant,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents
Présidente : Véronique POUZADOUX,
Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,
Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,
Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,
Ont donné pouvoir :
Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,
Étaient excusés :
Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,
Secrétaire de séance :
Benoît SIMONIN

N° 26/126. ADMINISTRATION GENERALE – PROPOSITION DE DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L’EAU (CLE) DU SCHEMA D’AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA SIOULE

Le Conseil communautaire,

VU l’arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2003 fixant le périmètre du schéma d’aménagement et de gestion des eaux de la Sioule (SAGE de la Sioule),

VU l’arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 portant constitution et composition de la Commission Locale de l’Eau (CLE) du SAGE de la Sioule,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_126-DE

VU l'arrêté inter-préfectoral n°14-00223 du 5 février 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Sioule,

VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2025 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Sioule,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la compétence gestion des milieux aquatiques de l'établissement,

CONSIDERANT QUE l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier doit proposer 4 représentants au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'Allier dont 2 pour le territoire de la Communauté de communes,

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes peut proposer 2 représentants à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier pour siéger à la CLE du SAGE de la Sioule,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier **QUE** M Gilles JOURNET et Mme Danièle BENAYON, puissent être nommé(e)s à la Commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule au titre du collège des établissements publics de coopération locale de l'Allier,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment de signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents
Présidente : Véronique POUZADOUX,
Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,
Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,
Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,
Ont donné pouvoir :
Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,
Étaient excusés :
Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,
Secrétaire de séance :
Benoît SIMONIN

N° 26/127. ADMINISTRATION GENERALE – PROPOSITION DE DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ALLIER AVAL

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 10 janvier 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allier Aval (SAGE Allier Aval),

VU l'arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2004 portant constitution et composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allier Aval,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 13 novembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Allier Aval,

VU l'arrêté préfectoral n°20250174 du 24 janvier 2025 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Allier Aval,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la compétence gestion des milieux aquatiques de l'établissement,

CONSIDERANT QUE l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier doit proposer 1 représentant au titre de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne pour siéger à la CLE du SAGE Allier Aval,

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes peut proposer 1 représentant à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier pour siéger à la CLE du SAGE Allier Aval,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

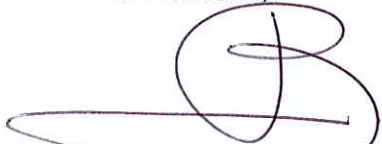
PROPOSE à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier **QUE** M Gilles JOURNET puisse être nommé(e) à la Commission locale de l'eau du SAGE Allier Aval au titre de la Communauté de communes,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/128. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE TERRITOIRE DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) ALLIER AVAL

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la compétence gestion des milieux aquatiques de l'établissement,

VU la délibération n°25/6 du Conseil communautaire en date du 6 février 2025 portant financement du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE Allier Aval),

VU la demande du SAGE Allier Aval de désigner des représentants au comité de territoire du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Allier Aval,

CONSIDERANT QUE les services de l'Etat favorisent l'émergence de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) au regard des enjeux quantitatifs (territoires en déficit quantitatif au sens du SDAGE en vigueur, territoires en tension, territoires faisant l'objet d'un projet de stockage ou de transfert d'eau relevant d'une autorisation environnementale) ou des besoins de dialogue entre acteurs afin d'anticiper les enjeux d'avenir en matière de gestion quantitative de l'eau et de projet fédérateur pour y répondre ,

CONSIDERANT QUE le Comité de pilotage du PTGE est appelé Comité de territoire, **QU'**il est composé de la CLE du SAGE Allier aval et d'autres acteurs non membres afin de renforcer la représentation des EPCI et acteurs de l'aménagement et des usagers **ET QU'**il sera notamment chargé de valider les différentes étapes du PTGE avant validation définitive par le Préfet référent (préfet du Puy-de-Dôme),

CONSIDERANT QUE la Communauté de communes doit désigner 1 représentant pour siéger au comité de pilotage du PTGE Allier Aval,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M Gilles JOURNET, représentant titulaire au comité de territoire du PTGE Allier Aval.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX




Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/129. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION COMITE LOCAL DE L'EMPLOI – ARRONDISSEMENT DE VICHY

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail et notamment l'article R5311-32,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

CONSIDERANT QUE le Comité local pour l'emploi est une instance de concertation sur tout sujet relatif aux missions du réseau pour l'emploi en lien avec les missions du Service Public de l'Emploi ainsi que des missions de coordination pour définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre sur un échelon territorial et la décliner en feuille de route,

CONSIDERANT QUE le comité local pour l'emploi comprend un représentant de chacun des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, situés dans le ressort du comité local, nommés par le Préfet du département sur proposition de leurs Présidents,

CONSIDERANT QU'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE de désigner au Comité Local pour l'Emploi de l'arrondissement de Vichy :

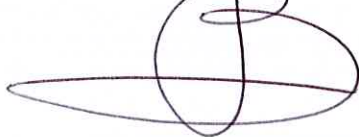
- M Emmanuel FERRAND comme représentant titulaire,
- Mme Véronique POUZADOUX comme représentante suppléante.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX

Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/130. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSOCIATION INITIATIVE ALLIER

Le Conseil communautaire,
VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,
VU la délibération n°24/52 du Conseil communautaire réuni en séance du 23 mars 2024 décidant de renouveler son soutien à l'association Initiative Allier pour la période 2024/2026,
CONSIDERANT les statuts de l'association Initiative Allier,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_130-DE

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

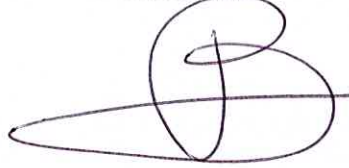
DESIGNE M Arnaud DEBRADE pour siéger à l'assemblée générale de l'association Initiative Allier.

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/131. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique et notamment l'article R. 1338-4,

VU l'arrêté préfectoral n°2539/2019 du 15 octobre 2019 relatif à la lutte contre l'ambrosie et notamment l'article 5 qui invite les Maires et Présidents d'intercommunalité à désigner un ou plusieurs référents territoriaux,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_131-DE

S²LO

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

CONSIDERANT QUE pour lutter contre l'expansion de l'ambrosie, il convient de désigner un référent qui aura pour missions de mettre en œuvre les mesures de prévention et de gestion sur les zones qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes (chantiers, zones d'activités, espaces verts,...) et notamment de repérer la présence de cette espèce, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de cette espèce ou pour lutter contre leur prolifération ,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

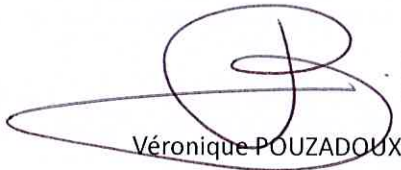
DESIGNE M Gilles JOURNET comme référent ambrosie pour la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAËS, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/132. ADMINISTRATION GENERALE-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA SCIC CEINTURE VERTE CLERMONT AUVERGNE

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et notamment son article 19 septies,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU les statuts signés en date du 13 juillet 2022 de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) CEINTURE VERTE CLERMONT AUVERGNE,

VU la délibération n°23/137 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023 approuvant le rapprochement avec la Ceinture Verte afin de développer l'activité maraîchère et l'entrée au capital de la SCIC Ceinture Verte Clermont Auvergne,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant au sein du collège « collectivités territoriales et leurs groupements » de l'assemblée générale de la SCIC Ceinture Verte Clermont Auvergne,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M Arnaud DEBRADE comme représentant de la Communauté de communes au sein du collège « collectivités territoriales et leurs groupements » de la SCIC Ceinture Verte Clermont Auvergne.

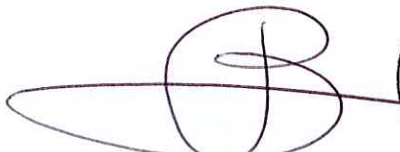
CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire de séance,


Véronique POUZADOUX




Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/133. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME VAL DE SIOULE

- Le Conseil communautaire,**
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code du tourisme et notamment l'article R.133-19,
VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,
VU les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « Tourisme »,
VU les statuts de l'Association « Office de Tourisme Val de Sioule » signés le 10 juin 2018,

CONSIDERANT QUE l'article 5 des Statuts de l'Office de Tourisme Val de Sioule prévoit que la Communauté de communes désigne 16 représentants à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association « Office de Tourisme Val de Sioule » parmi ses délégués titulaires ou suppléants,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE les 16 délégués suivants à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme Val de Sioule » :

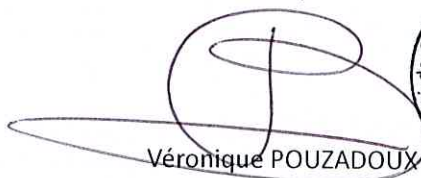
- Serge MAUME
- Thierry ROLLIN
- Bernard DEVOUCOUX
- Virginie LADHUIE
- Elise-Marie MARTIN
- Jacques GILIBERT
- Jacques BEYSSADE
- Stéphane COPPIN
- Estelle MILLER
- Alain LEBLON
- Philippe WILLIAMS
- Michel VERRIER
- Yoann CHAUCHEPRAT
- Muriel DESHAYES
- Daniel LEGER
- Danièle BEYNAYON

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/134. ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FETES ET ANIMATIONS**

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « Animations »,

VU les statuts de l'Association « Fêtes et Animations en Pays St Pourcinois » signés le 23 mai 2017,

CONSIDERANT QUE le Conseil d'administration de « Fêtes et Animations en Pays St Pourcinois » est composé de 11 représentants de la Communauté de communes,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DESIGNE les 11 délégués suivants à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association Fêtes et Animations en Pays Saint Pourcinois :

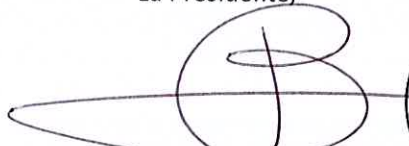
- Virginie LADHUIE
- Bruno CHANET
- Gilles PARIS
- Philippe WILLIAMS
- Benoît FLUCKIGER
- Jean MALLOT
- Michel CHATET
- Daniel LEGER
- Sylvain PETITJEAN
- Muriel DESHAYES
- Chantal LAPLANCHE

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/135. ADMINISTRATION GENERALE-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSERVATOIRE DES ANCIENS CEPAGES

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°22/68 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 approuvant le la convention de partenariat avec le « Conservatoire des anciens cépages » pour la période 2022/2026,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_135-DE

CONSIDERANT la nécessité de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de l'association du « Conservatoire des anciens cépages »,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

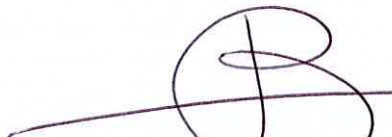
DESIGNE M Gilles JOURNET comme représentant de la Communauté de communes au sein de l'assemblée générale de l'association du « Conservatoire des anciens cépages ».

CHARGE la Présidente de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour signer toutes les pièces relatives à son application.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/136. ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION REPRESENTANTS
COLLEGE ET LYCEE BLAISE DE VIGENERE**

Le Conseil communautaire,

VU la représentativité de la Communauté de communes au sein de l'établissement public local d'enseignement « collège et du lycée Blaise de Vigenère de St-Pourçain sur Sioule »,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

ID : 003-200071389-20260422-20260422_136-DE

S²LO

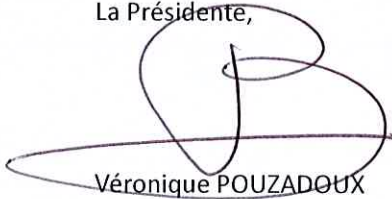
DESIGNE :

- Estelle MILLER comme délégué titulaire et Jean MALLOT comme délégué suppléant au Conseil d'administration du Collège Blaise de Vigenère,
- Elise-Marie MARTIN comme délégué titulaire et Chantal LAPLANCHE comme délégué suppléante au Conseil d'administration au Lycée Blaise de Vigenère.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEYON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIERE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/137. RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE –
FILIERE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – CULTURELLE**

Le Conseil communautaire,


VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L 313-1 précisant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement, et l'article L 123-7 du Code général de la fonction publique, précisant que l'agent public peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer une activité à titre accessoire, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

28 AVR. 2026 

ID : 003-200071389-20260422-20260422_137-DE

VU le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 listant les activités susceptibles d'être autorisées,
VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,
VU les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « école de musique »,
VU la délibération n°25/93 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2025 portant création d'une activité accessoire – filière d'enseignement artistique et culturelle,
CONSIDERANT QU'en raison de la mise en place d'une nouvelle organisation de la direction de l'école de musique communautaire, un emploi au titre d'une activité accessoire a été créé par décision du Conseil communautaire pour l'année scolaire 2025-2026, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient et sous réserve de l'autorisation de l'employeur principal, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23 du Code général de la fonction publique,
CONSIDERANT QU'il convient de renouveler cette activité accessoire pour la direction de l'école de musique communautaire pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027,

Sur proposition de Pascal PALAIN, Vice-Président délégué,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RENOUVELLE pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 décembre 2027, un poste non permanent au titre d'une activité accessoire sur le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, à raison de 16 heures hebdomadaires ; cet emploi pourra être renouvelé si les besoins du service le justifient et sous réserve de l'autorisation de l'employeur principal ;

FIXE la rémunération de l'agent recruté au titre de l'activité accessoire comme suit :

La rémunération sera fixée sur l'indice de la grille indiciaire relevant du grade de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté,

DIT QUE cette décision est reconductible sur décision de l'autorité territoriale.

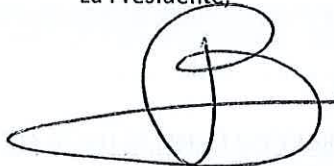
DIT QUE les crédits afférents sont inscrits à l'exercice en cours.

AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, à signer toutes les pièces se rapportant à ces décisions.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/138. ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE**

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10, L. 5211-2, L. 2122-17 et L.2122-22,

VU l'arrêté préfectoral n°59/2025 en date du 20 mai 2025, portant statuts de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

VU la délibération n°26/72 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 portant élection de la Présidente,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions à la Présidente ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE la Présidente rend compte à chaque réunion du Conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées,

CONSIDERANT la nécessité de permettre à sa Présidente d'agir efficacement et avec rapidité,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE délégation à la Présidente, pour la durée de son mandat et dans les domaines suivants :

- **Dans le domaine des assurances :**

- D'adopter, en tant que de besoin, toutes dispositions quant aux modifications ou adjonctions qu'il s'avérerait utile d'apporter aux contrats d'assurance des responsabilités et des biens souscrits par l'établissement.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes pour les préjudices matériels ou immatériels occasionnés à la Communauté de communes.

- **Dans le domaine des finances :**

- De procéder dans les limites fixées par le Conseil communautaire à la réalisation (consultation des organismes bancaires, acception et signature d'offres de prêts) des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget (budget primitif et décisions modificatives) et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les produits de financement pourront être des emprunts obligataires, des emprunts bancaires « classiques » à taux fixe ou taux variable sans structuration. Les index de référence des contrats d'emprunt devront être un taux usuel du marché interbancaire de la zone euro ou des emprunts émis par un Etat membre de la zone Euro, les taux des livrets d'épargne définis au Code monétaire et financier ou l'indice du niveau général des prix ou l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone Euro. La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 ans sauf enveloppes d'investissement spécifique auprès de la Banque des Territoires. Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements spécialisés.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 € et passer à cet effet les actes nécessaires et notamment de procéder aux tirages, émissions ou remboursements de fonds en fonction des besoins de trésorerie.
- De procéder si nécessaire à la renégociation de la dette et passer à cet effet les actes nécessaires.
- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre dans la limite des crédits inscrits au budget.
- De fixer les tarifs des objets vendus à la boutique de l'Historial.
- De prendre toute décision concernant la création, modification et dissolution des régies et sous régies comptables, d'avances et/ou de recettes.
- De rembourser les prestations aux usagers en cas de motif imputable au fonctionnement de la Communauté de communes.

- **Dans le domaine de la commande publique :**

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 100 000 € HT et des marchés de fournitures, de services et accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, y compris les décisions de déclarations sans suite, d'infructuosité ou de résiliation et les décisions de relancer les

procédures, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- De prendre toute décision concernant les avenants et décisions de poursuivre dont l'incidence financière est inférieure ou égale à 5% pour les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services dont le montant est inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées.

- **Dans le domaine du foncier et du patrimoine :**

- De décider de la conclusion et de la révision des baux d'occupation, des conventions d'occupation ou des commodats pour une durée n'excédant pas 3 ans dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

- De décider de l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €.

- De passer les conventions à titre gratuit de mise à disposition de biens, de personnels et d'équipements avec les partenaires et communes notamment celles afférentes à l'organisation de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif et de loisirs,... ainsi que leurs avenants.

- De passer les conventions pour tous types de servitude, notamment dans le cadre de travaux ou d'aménagement des réseaux avec les concessionnaires, gestionnaires, propriétaires privés, communes membres syndicats ou autres partenaires de la Communauté de communes.

- D'assurer la conservation, l'administration et l'affectation des propriétés de la Communauté de communes utilisées par les services communautaires et prendre en conséquence, tous les actes conservatoires y afférents.

- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux portés par la Communauté de communes.

- **Dans le domaine de la justice :**

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- D'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle devant les juridictions judiciaires ou administratives, tant en première instance, qu'en appel et en cassation et devant toutes les instances de médiation ou de conciliation en choisissant directement un expert, un avocat ou en retenant celui proposé par les compagnies d'assurance; de se constituer partie civile au nom de la Communauté de communes dans les conditions ci-dessus décrites, en sollicitant des réparations pour les préjudices subis.

- **Dans le domaine de l'urbanisme :**

- De déposer toutes les autorisations et demandes d'urbanisme et environnementales relatives à des opérations portées par la Communauté de communes (Permis de construire, CU, déclarations préalables, dossiers loi sur l'eau, autorisations environnementales).

- D'attribuer les aides à l'habitat versées aux particuliers en application des dispositifs locaux de rénovation du parc privé.

- D'ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

- **Dans le domaine partenarial :**

- D'adopter et de modifier les règlements applicables à l'organisation et au déroulement de manifestations culturelles, sportives et à caractère éducatif et de loisirs organisées par la Communauté de communes ainsi que les règlements intérieurs et chartes des services relevant des compétences communautaires, hors incidence budgétaire.

- **Dans le domaine des ressources humaines :**

- D'autoriser le recrutement de personnel temporaire pour assurer le remplacement de personnel titulaire momentanément indisponible pour assurer la continuité de service ainsi que le recrutement de personnel occasionnel et saisonnier pour faire face à un accroissement momentané d'activités.

- De déterminer la liste des agents bénéficiant d'une autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service et délivrer les autorisations afférentes.

- D'autoriser la signature de conventions de mise à disposition de services et de personnels (entrantes et sortantes) entre la Communauté de communes et ses communes membres.

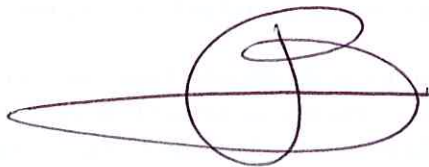
- De décider des modalités de gratification des stagiaires.
 - **Dans le domaine de l'administration générale :**
- De décider de l'opportunité de suspendre temporairement des services au public de la Communauté de communes.
- De candidater à des concours, labels ou qualifications et les renouveler dans les domaines de compétences de l'établissement.
- De répondre à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétence de la Communauté de communes, seule ou avec d'autres organismes.

ET DIT QUE lesdits pouvoirs pourront être délégués, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, et dans les mêmes conditions, à M. Stéphane COPPIN, Vice-Président en charge du Budget et de la prospective financière.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION

Séance du 22 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSEON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/139. ADMINISTRATION GENERALE – MODALITES D'APPLICATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 5214-8 pour les communautés de communes,

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

CONSIDERANT QU'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

CONSIDERANT QUE le Conseil communautaire peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation ; que la délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations qu'il détermine ; que la délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat ,

CONSIDERANT QUE le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenu subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires et ne peut excéder 20 % de ce même montant,

CONSIDERANT QUE toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif,

CONSIDERANT QU'un débat sur la formation des membres du Conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la communauté,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'inscrire le droit à la formation des élus dans les orientations suivantes :

- Acquérir les fondamentaux de la gestion locale (comprendre le fonctionnement du Conseil communautaire, le budget et les finances locales, les marchés publics, le statut de la fonction publique),
- Renforcer son expertise dans les champs des compétences de la communauté (petite enfance, enfance, mobilités, urbanisme, habitat, RGD, cybersécurité,...),
- Se situer en tant qu'élus communautaires (l'environnement institutionnel de l'élus communautaire, la responsabilité civile, pénale et financière de l'élus, la relation agents / élus, la gestion de crise,...),
- Déployer un projet politique (intelligence artificielle et territoires, le changement climatique, transformer le patrimoine communal, urbanisation et sobriété foncière,...),

DECIDE de fixer le budget annuel des dépenses de formation des élus à 5 000 €, ce montant étant au minimum de 2 % et inférieur ou égal à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ; toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif,

AUTORISE la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus,

DIT QUE les dépenses de formation seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour la durée du mandat,

ET DIT QUE la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,

A Saint Pourçain sur Sioule,

La Présidente,

Véronique POUZADOUX



Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Benoit SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADÉ, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/140. ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 ou R.5214-1,

VU la délibération n°26/73 du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026 fixant à 13 le nombre de Vice-Présidents,

CONSIDERANT QUE lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,

CONSIDERANT QUE le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,

CONSIDERANT QUE pour une communauté de communes de 33 641 habitants, l'article R. 5214-1 du Code général des collectivités territoriales fixe le montant de l'indemnité maximale de Président à 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et le montant de l'indemnité maximale de Vice-Président à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice terminal de la fonction publique : indice brut : 1027 / Indice majoré : 835) ,

CONSIDERANT QUE les Conseillers communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité,

CONSIDERANT QUE depuis la promulgation de la loi portant création d'un statut de l'élu local, l'indemnité de fonction du Président est de droit au maximum individuel prévu selon la catégorie et la population de l'intercommunalité et n'a pas à être délibérée sauf si celle-ci est inférieure au plafond légal,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE à compter du 10 avril 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la Présidente et des Vice-Présidents, comme suit :

	Taux maximal en % appliqué
Présidente	64,00%
Vice-Présidents	23,00%

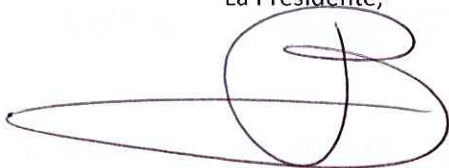
DIT QUE les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

ET DIT QUE la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,



Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILIBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAINON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

N° 26/141. ADMINISTRATION GENERALE – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 et D. 5211-5,

CONSIDERANT QUE, lorsque les membres du Conseil communautaire engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions du conseil, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1 du Code général des collectivités territoriales, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 du

même Code et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent la communauté, ces frais sont remboursés par l'organisme qui organise la réunion lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent ,

**Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE de rembourser aux délégués communautaires, hors membres de l'exécutif, les frais occasionnés par leurs déplacements à partir de la commune qu'ils représentent aux réunions du conseil, du bureau, des commissions ou comités instituées par délibération dont ils sont membres et organisées dans une commune autre que celle qu'ils représentent, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives,

AUTORISE la Présidente de la Communauté à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération,

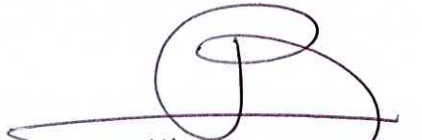
DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

ET DIT QUE la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

DELIBERATION**Séance du 22 avril 2026**

Nombre de conseillers	
En exercice	86
Présents	78
Ayant donné pouvoir	6
Votants	84

Le 22 avril 2026 à 18h30, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne**, désignés par les conseils municipaux des soixante communes membres, se sont réunis à la Salle du Conseil à St Pourçain sur Sioule, sur convocation qui leur avait été adressée par Madame Véronique POUZADOUX, Présidente, le 16 avril 2026.

Étaient présents

Présidente : Véronique POUZADOUX,

Vice-Présidents : Philippe BUSSERON, Eric BARTHOUX, Pascal PALAIN, Jacques GILBERT, Isabelle MATHURIN, Jean-Jacques KEGELART, Stéphane COPPIN, Benoît SIMONIN, Bruno CHANET, Arnaud DEBRADE, Gilles JOURNET, Martine DESCHAMPS, Emmanuel FERRAND,

Délégués titulaires : Stéphanie FAGOT-REVURAT, Serge MAUME, Thierry ROLLIN, Florence BRIONNET, Yves GUERET, Sylvain PETITJEAN, Bernard DEVOUCOUX, Christine MARTINS, Jimmy TRINDADE, Virginie LADHUIE, Christophe FAYOLLET, Jean DURANTEL, Philippe TALLAUD, Valéry DUBSAY, Denis JAMES, Marie-Claude BOUCHARD, Bertrand BECHONNET, Gilles VERNAY, Pierre LAMPAERT, Michel CHATET, Serge GATIGNOL, Michel LAVEDRINE, Guilhem FILLOUX, Estelle MILLER, Quentin AMARGIER, Gérard COULON, Claire MATHIEU-PORTEJOIE, Julien BOULANGER, Alain LEBLON, Sylvain CONDUCHÉ, Gilles PARIS, Gérard BOURNON, Chantal CHATET-AUCLAIR, René BEYLOT, Fabien CARTOUX, Yannick TOUZAIN, Daniel REBOUL, Philippe WILLIAMS, Michel VERRIER, Philippe DE LIBERO, Christine BURKHARDT, Jean-Claude VILLATTE, Estelle GAZET, Benoît FLUCKIGER, Isabelle GARDIEN, Guillaume BERNET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Jean MALLOT, Marie-Cécile MARTIN, Freddy LABUSSIÈRE, Deny DEROUET, Jacques THUIZAT, Marcel SOCCOL, Magalli BLAES, Didier GUILLOT, Daniel LEGER, Danièle BENAYON,

Délégués suppléants : Valerie DUBREUIL représentant Jacques BEYSSADE, Stéphane BLIN représentant Frédéric DALAIGRE, Pascal LAMOTTE représentant Arnaud BAUGÉ, Raphaël ECHEGUT représentant Isabelle MEDARD, Katia SERRANO représentant Gérard LONGEOT, Jean-François HUMBERT représentant Magali GAIGNON,

Ont donné pouvoir :

Sylvain DOMINE à Estelle MILLER, Christine COURTINAT à Michel LAVEDRINE, Stéphanie CARTOUX à Serge GATIGNOL, Amandine DUZELIER à Guilhem FILLOUX, Aline JEUDI à Gérard COULON, Christophe DELAMARE à Gilles JOURNET,

Étaient excusés :

Sylvie THEVENIOT, Jean-Philippe GUITTARD,

Secrétaire de séance :

Benoît SIMONIN

**N° 26/142. ADMINISTRATION GENERALE – REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR
L'EXECUTION DE MANDATS SPECIAUX**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et L. 5211-14,
CONSIDERANT QUE les fonctions de Président, Vice-Président et Conseiller communautaire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leurs être confiés par le Conseil communautaire,

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28 AVR. 2026

S²LO

ID : 003-200071389-20260422-20260422_142-DE

CONSIDERANT QUE les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat,

CONSIDERANT QUE les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais,

CONSIDERANT QUE les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la Communauté de communes sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil communautaire ; que s'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance,

Sur proposition de Véronique POUZADOUX, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE pour la durée du mandat, de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés,

DIT QUE la Présidente est autorisée, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Conseil communautaire à la plus prochaine séance,

AUTORISE la Présidente à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération,

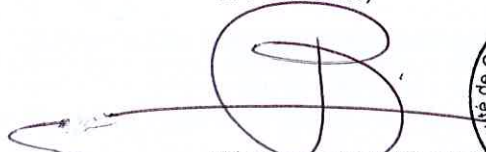
DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

ET DIT QUE la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026,
A Saint Pourçain sur Sioule,

Pour extrait conforme,

La Présidente,


Véronique POUZADOUX



Le secrétaire de séance,


Benoît SIMONIN

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »